

Travailler en toute sécurité sur les arbres

Quiconque travaille en hauteur doit se protéger contre les risques de chute. Un double assurage est nécessaire en position de travail.

L'essentiel en bref

- Quiconque monte sur un arbre à partir du sol ou d'une échelle doit s'assurer avec une ceinture à cuissardes ou un harnais antichute.
- Pendant la montée ou la descente, on peut s'assurer avec une corde de sécurité ou avec une longe telle qu'une corde de maintien.
- Il doit à tout moment être possible de s'assurer une deuxième fois pour franchir des obstacles par exemple.
- Ne pas passer par-dessus le point d'ancrage du dispositif d'assurage. La corde d'assurage ou de maintien doit toujours être tendue.
- En position de travail, un double assurage est nécessaire avec une corde d'assurage et une corde de maintien ou avec deux cordes de maintien par exemple.
- Seuls des ceintures à cuissardes ou harnais antichute avec ceinture de maintien au travail normés et contrôlés peuvent être utilisés comme équipements de protection individuelle (EPI) antichute.
- Les secours doivent être garantis à tout moment en cas d'urgence.
- Un sauvetage personnel par descente en rappel jusqu'au sol doit être possible en cas d'urgence. Si tel n'est pas le cas, des outils permettant de secourir la personne accidentée doivent être mis en place (système de sauvetage ou plate-forme élévatrice par ex.).

Situations de travail possible

On monte en principe sur le tronc avec des grimpettes pour installer un câble, abattre un arbre par tronçons ou mettre en place des câbles-grues. La technique d'escalade à la corde est normalement utilisée pour l'entretien des arbres et les travaux en couronne.



Montée le long du tronc avec des grimpettes.

Utiliser les équipements de travail en toute sécurité

- L'outillage doit être assuré contre les risques de chute pendant l'ascension et la descente ainsi que lors du changement de position de travail (dans un holster par exemple).
- Lorsque des tronçonneuses ou des sécateurs électriques sont engagés, la corde d'assurage doit être protégée contre les risques de sectionnement.
- Lors de la coupe, la tronçonneuse doit être tenue des deux mains, y compris pour les tronçonneuses d'élagueurs.
- La tronçonneuse doit être attachée au harnais au moyen d'un dispositif d'ancrage avec point de rupture.

S'assurer que les travaux peuvent être exécutés avec des méthodes sûres, par exemple avec une perche à élaguer ou une plate-forme élévatrice.

Exécution des travaux

- Le poste de travail doit être sécurisé et signalisé en fonction de la situation avant le début des travaux.
- Les conditions météorologiques telles que vent, pluie, neige et verglas doivent être prises en compte.
- L'état de santé et la stabilité de l'arbre doivent être évalués.
- Une détermination des dangers écrite est nécessaire pour les travaux à hauts risques, par exemple à proximité de lignes électriques.

- Au moins un assurance doit être garanti pendant la montée.
- Pour porter secours aux victimes d'un accident, une seconde personne formée aux techniques d'escalade et munie de l'équipement correspondant doit être présente sur place. En cas d'urgence, s'assurer de:
 - disposer du matériel de sauvetage et de premiers secours
 - connaître les numéros d'appel d'urgence, l'adresse précise ou les coordonnées du site
 - connaître et maîtriser les techniques de sauvetage

Formation des collaborateurs

Les travaux avec protection par encordement relèvent des travaux à risques particuliers. Ils ne doivent être exécutés que par des collaborateurs dûment formés.

La formation englobe des connaissances théoriques et pratiques et dure au minimum une journée pour l'escalade du tronc avec des grimpettes. Lorsqu'on quitte l'axe du tronc en utilisant par exemple les techniques d'arboristes, la formation s'étend sur plusieurs jours. Une formation supplémentaire est nécessaire pour les travaux à la tronçonneuse.

Exigences minimales en termes de formation: connaissances en détermination des dangers et en évaluation des risques, connaissance du matériel, examen des arbres, accès aux arbres et escalade, positionnement de travail, utilisation d'outils de coupe, travail à proximité de lignes électriques, secours et organisation en cas d'urgence.

Les collaborateurs ayant déjà une expérience des travaux avec protection par encordement ou à la tronçonneuse doivent faire l'objet d'un contrôle de leurs compétences. En cas de formation complémentaire, la formation doit être consignée.

Equipements de protection individuelle

- Ceintures à cuissardes ou harnais antichute avec ceinture de maintien au travail intégrée
- Casque d'alpiniste ou industriel avec jugulaire
- Longes et connecteurs tels que mousquetons, cordes de maintien et de sécurité
- Protection des yeux, gants et chaussures solides
- Vêtements de signalisation à haute visibilité pour les travaux à proximité de voies publiques et d'installations ferroviaires

Un équipement de protection supplémentaire est nécessaire pour les travaux à la tronçonneuse.

Normes et prescriptions applicables

OPA	Art. 5 et 8
SN EN 813	Ceintures à cuissardes
SN EN 361	Harnais antichute
SN EN 12492	Casques d'alpiniste
SN EN 1891	Cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement
SN EN 354	Longes
SN EN 362	Connecteurs



Travaux avec la tronçonneuse: double sécurité avec protection contre le risque de sectionnement.



Technique de grimpe à la corde: double assurance en position de travail.

Informations complémentaires

- www.suva.ch/epiantichute
- www.suva.ch/cordes
- Support pédagogique «Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement» (www.suva.ch/waswo/88816.f)
- Feuillelet «La sécurité en s'encordant» (www.suva.ch/waswo/44002.f)

Autres fiches thématiques:

- Travailler sur des arbres avec une échelle (www.suva.ch/waswo/33072.f)
- Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière (www.suva.ch/waswo/33062.f)

Secteur forêt, arts et métiers, tél. 021 310 80 40
holz.gemeinwesen@suva.ch